

## INFORMATIONS Agréments natation 2019/20

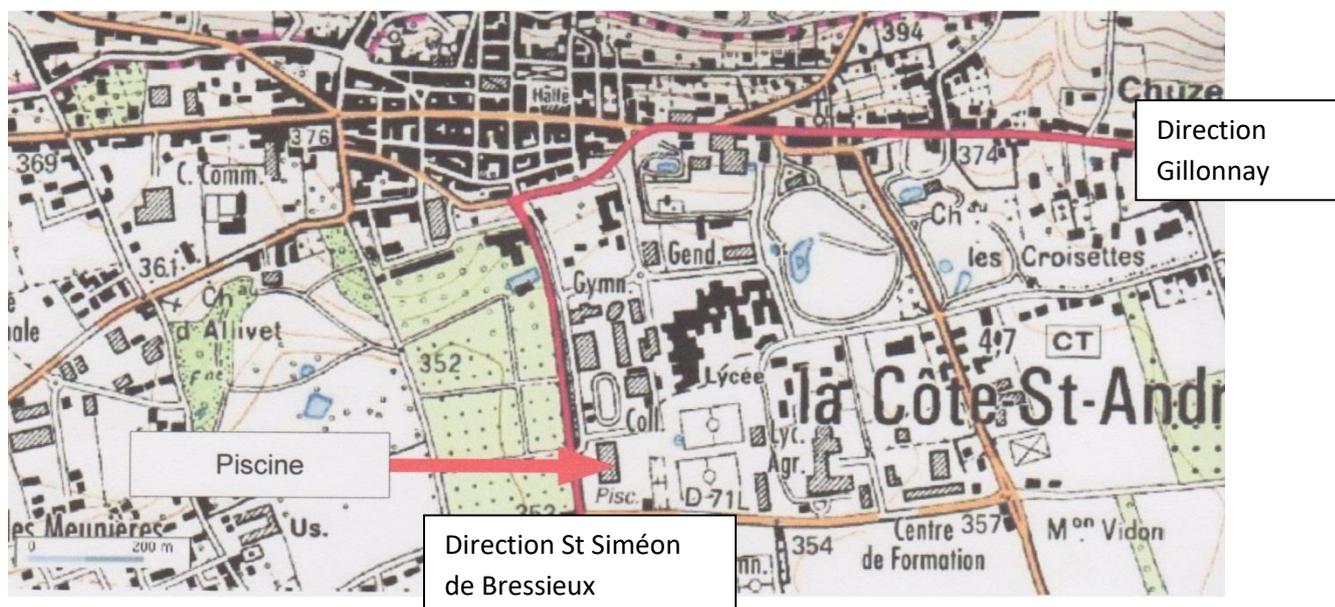


Jour et horaires : vendredi de 14h30 à 17h30

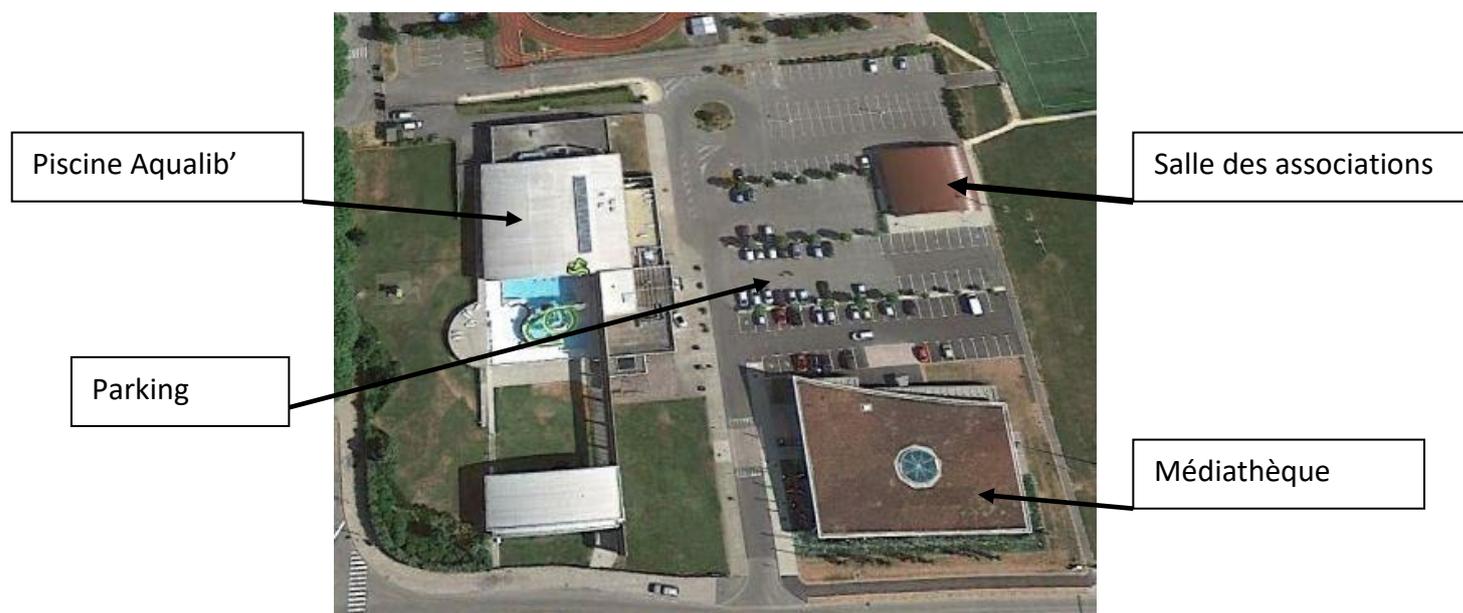
Dates : 20 septembre 2019, 22 novembre 2019, 21 février 2020,  
12 juin 2020

Matériel : pièce d'identité, maillot de bain, bonnet de bain, serviette de bain

Lieu : rendez-vous à la salle des associations (dans le parking en face de la piscine)\_à la Côte Saint André pour la **partie théorique obligatoire**, à la suite de laquelle auront lieu les **tests pratiques**.



*Piscine Aqualib' : 70 avenue Charles de Gaule La Côte Saint André*



L'agrément natation comprend 2 parties :

- I. **Partie théorique** : intégrer des éléments de connaissances pour prendre en charge un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant.
- II. **Tests pratiques** : Être capable d'évoluer dans l'eau avec aisance sans se mettre en danger et sans mettre les autres en danger.

**Le test se déroule en 2 parties : un parcours et un atelier.** La réussite aux 2 parties (parcours et atelier) permet à l'intervenant d'encadrer les élèves après réception par l'école du document signé par la DSDEN de l'Isère.

### **DESCRIPTION DES TESTS :**

**Réaliser un parcours de cinq tâches :**

- Sauter en allumette dans le grand bain, se laisser descendre, puis remonter.
- Réaliser un sur-place de 10 secondes.
- Nager 25 mètres sans reprise d'appuis : sur le ventre et /ou sur le dos.
- S'immerger pour passer sous un obstacle flottant (frite, tapis, perche...).
- Sortir par le bord.

**Ateliers : Réalisation de 3 ateliers :**

- Rester immobile en surface au minimum 5 secondes :
  - En planche dorsale et ventrale
  - En boule
- Départ dans l'eau, **descendre** à 2 m de profondeur en utilisant une perche verticale tenue par un participant (à tour de rôle), **s'asseoir**, puis **se laisser remonter** sans rien faire (ne pas tirer sur la perche, ne pas s'aider du fond.)
- Départ dans l'eau, **remonter en surface** un objet immergé à 2m

*Merci de prévenir l'école si vous avez un empêchement de dernière minute.*

Isabelle Dareux